

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement des installations  
portuaires de QIT-Fer et Titane inc.  
sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel  
par QIT-Fer et Titane inc.**

**Dossier 3211-04-044**

**Le 1<sup>er</sup> juin 2007**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel par QIT-Fer et Titane inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-04-10	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-04-19	Délivrance de la directive
2006-12-11	Réception de l'étude d'impact
2006-12-12 au 2007-02-05	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-04-03	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-04-24	Réception de l'addenda n° 1
2007-05-03 au 2007-05-25	Consultation auprès des ministères et organismes

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le complexe métallurgique de QIT-Fer et Titane inc. se situe à environ 80 km au nord-est de Montréal sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu. À cet endroit, le minerai d'ilménite est traité pour produire différents produits servant de matières premières, notamment aux industries du pigment et de l'automobile ainsi qu'aux fonderies.

Pour demeurer compétitif sur les marchés internationaux, QIT-Fer et Titane inc. envisage de s'approvisionner en minerai d'ilménite, non seulement à partir de la mine du lac Tio à Havre-Saint-Pierre, mais également à partir de l'exploitation minière d'un gisement au sud-est de Madagascar près de Fort-Dauphin. L'ajout de cet approvisionnement entraînera une augmentation de la quantité de matières transitées au port en comparaison à 2006 et, par le fait même, une augmentation du nombre de navires visitant le port. La capacité des installations portuaires actuelles, qui datent des années 50, sera insuffisante pour permettre de gérer cette augmentation du transport maritime.

Le projet consiste donc en la construction d'une jetée à l'est du quai existant d'une longueur de 213 mètres et une largeur au sommet de près de 35 mètres pour une superficie totale de 10 000 m<sup>2</sup>. La jetée sera ceinturée au nord et au nord-est d'un mur de palplanches et d'un empierrement en pente sur les façades sud et sud-est. À la base de la jetée, la largeur de la jetée variera de 45 mètres à l'ouest, jusqu'à 50 mètres à l'est selon la profondeur d'eau. Le dragage et la mise en place d'un blindage au pied du mur nord de palplanches sont prévus sur une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>.

La longueur et la largeur ont été déterminées par la longueur des navires à décharger, de sorte que les tours aient accès aux cales d'un navire de type « Panamax » et que la jetée permette l'extension des rails et du convoyeur existants tout en assurant un couloir d'accès pour l'entretien des équipements fixes et pour le ravitaillement des navires. L'agrandissement portuaire garantira une profondeur d'eau de 10,35 mètres aux navires.

Le début des travaux est prévu en décembre 2008 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2009.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 12 décembre 2006 au 25 mai 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson;
- Transports Canada, Protection des eaux navigables.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- QIT-FER ET TITANE INC. *Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane à Sorel-Tracy – Rapport principal*, par CJB Environnement inc., décembre 2006, 126 p. et 6 annexes;
- QIT-FER ET TITANE INC. *Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane à Sorel-Tracy – Rapport complémentaire*, par CJB Environnement inc., avril 2007, 44 p. et 3 annexes;
- QIT-FER ET TITANE INC. *Agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane à Sorel-Tracy – Résumé*, par CJB Environnement inc., juin 2007, 22 p.;
- Lettre de M<sup>me</sup> Dominique Beaudry, de QIT-Fer et Titane inc., à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1<sup>er</sup> juin 2007, concernant un complément d'information sur l'étude d'impact du projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc., 2 p. et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du mois d'avril 2006.

## RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par*

**Annick Michaud**, biologiste, M. Sc.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique